

planification
de l'espace
marin
global



Cofinancé par
l'Union européenne

DISCLAIMER / CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ / DESCARGO LEGAL

[EN] The designations employed and material presented during this event do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of UNESCO and the European Commission concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries.

The ideas and opinions expressed are the speakers' own; they are not necessarily those of UNESCO and the European Commission and do not commit the organizations.

[FR] Les désignations employées et les données présentées au cours de cet événement n'impliquent de la part de l'UNESCO et de la Commission européenne aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Les idées et les opinions exprimées sont celles des intervenants ; elles ne reflètent pas nécessairement les points de vue de l'UNESCO et de la Commission européenne et n'engagent en aucune façon ces deux organisations.

[ES] Los términos empleados y los materiales presentados durante este evento no implican toma alguna de posición de parte de la UNESCO y de la Comisión Europea en cuanto al estatuto jurídico de los países, territorios, ciudades o regiones ni respecto de sus autoridades, fronteras o límites.

Las ideas y opiniones expresadas son las de los conferenciantes y no reflejan necesariamente el punto de vista de la UNESCO y de la Comisión Europea ni comprometen a las organizaciones.

MSPglobal 2.0

Formation nationale au Togo

Lomé, 01 et 02 février 2024

planification
de l'espace
marin
global



©Traveloskop/Shutterstock.com

Organisé par :



Avec le soutien de :



Cofinancé par
l'Union européenne

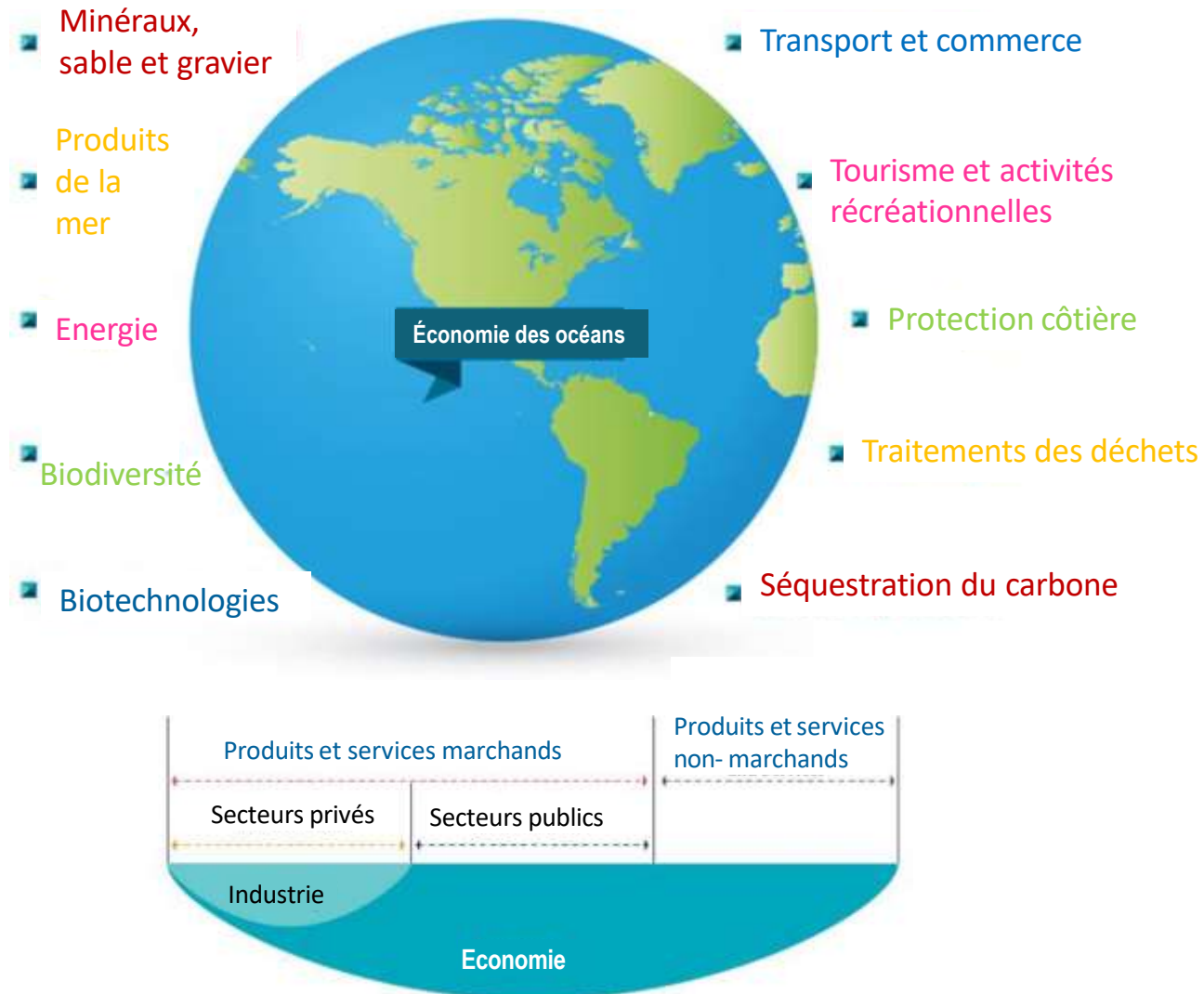
6. Économie bleue durable

Joseph Kofi Ansong, COI-UNESCO

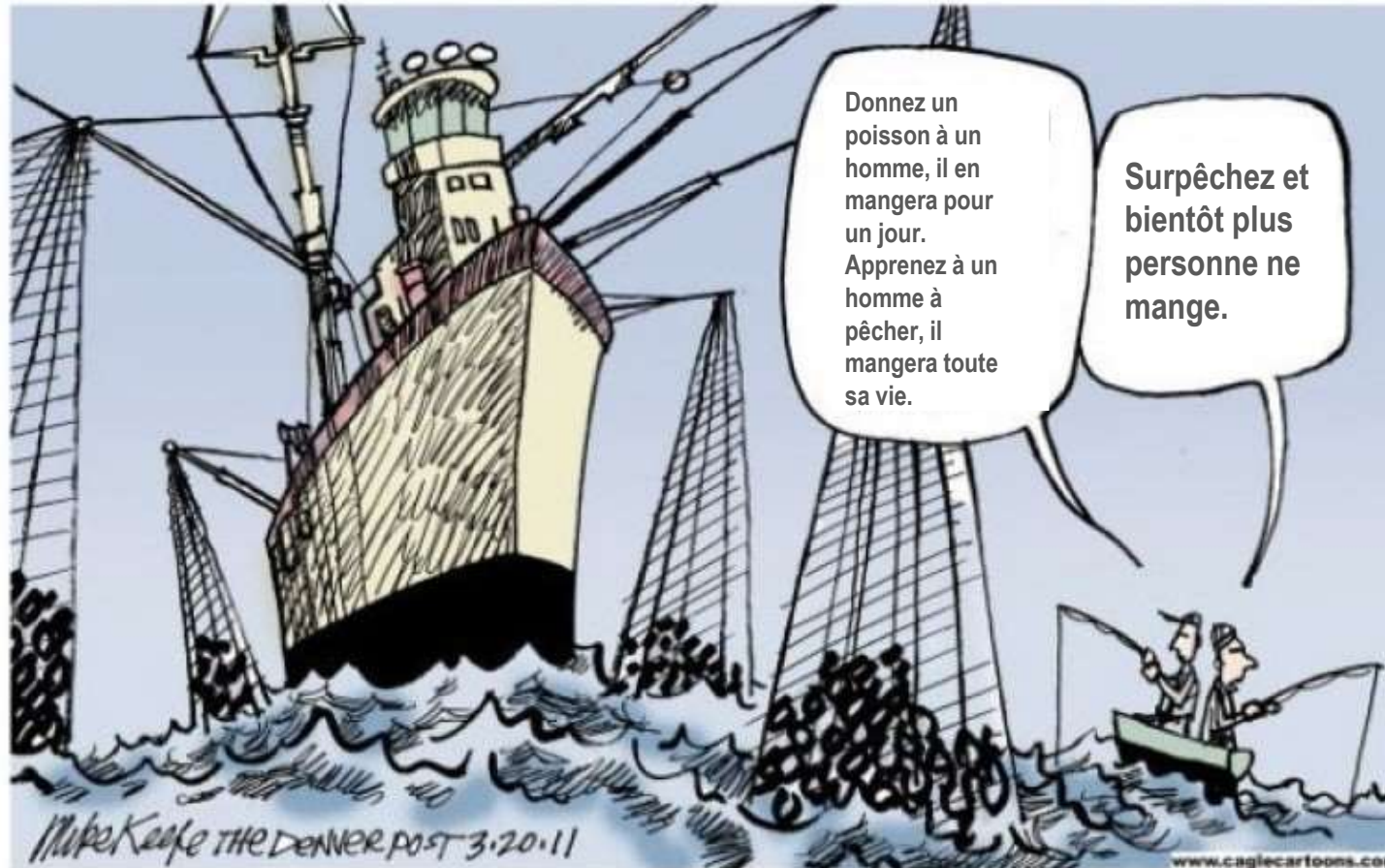


Économie des océans

Économie des océans



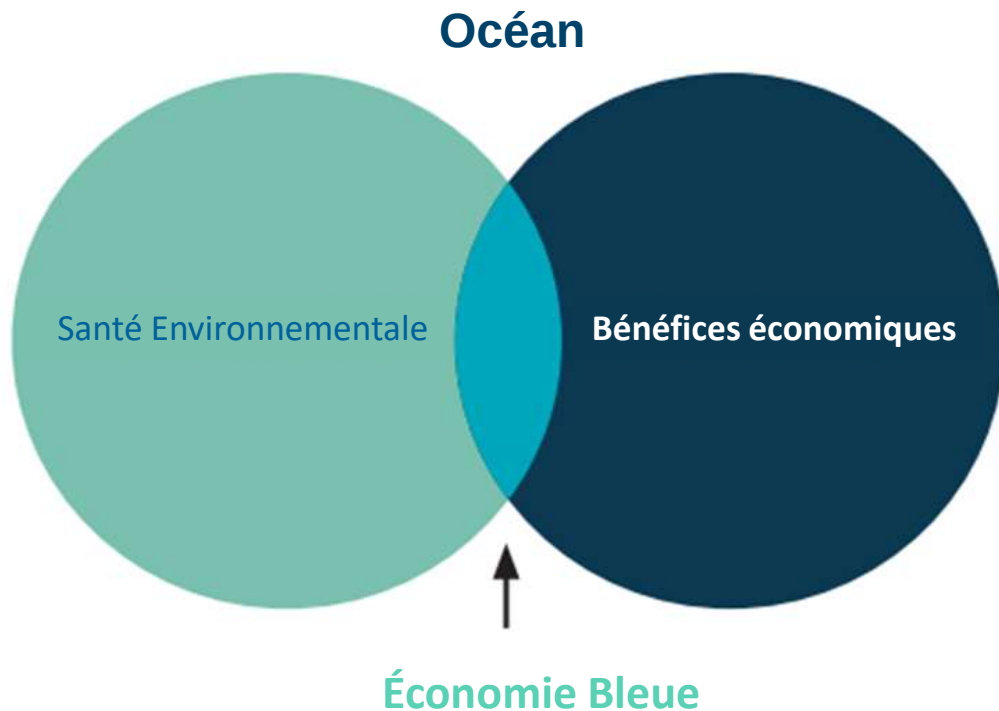
MAIS les ressources océaniques sont limitées !





Économie bleue

Économie bleue



"Avec la **croissance simultanée** de l'**économie des océans** et le **rythme actuel des changements dans les systèmes écologiques de l'océan**, le concept émergeant dans le monde entier au cours de la dernière décennie pour une 'économie verte' et une 'croissance verte' est devenu une lentille plus largement utilisée pour voir les risques et les opportunités dans l'océan".

Source : Banque mondiale, 2016

"Une économie bleue durable des océans émerge lorsque l'**activité économique est en équilibre avec la capacité à long terme des écosystèmes océaniques** à soutenir cette activité et à rester résilients et sains. Essentiellement, le concept d'économie bleue est une lentille qui permet de voir et d'élaborer des programmes politiques qui améliorent simultanément la santé des océans et la croissance économique, d'une manière compatible avec les principes d'**équité sociale et d'inclusion**."

Les moteurs de la croissance

Activité	Sous-catégories (secteurs connexes)	Les moteurs de la croissance
Exploitation et commerce des ressources marines vivantes	Récolte des fruits de mer (pêche ; commerce des produits de la mer ; aquaculture)	La demande de denrées alimentaires et de la nutrition, en particulier les protéines
	Utilisation des ressources marines vivantes pour les produits pharmaceutiques et les applications chimiques (biotechnologie marine et bioprospection)	R&D et utilisation pour les soins de santé, cosmétiques , enzymes, nutraceutiques et autres secteurs d'activité
Extraction et utilisation de ressources marines non vivantes (non renouvelables)	Extraction de minéraux (exploitation minière des fonds marins)	Demande de minéraux
	Extraction de sources d'énergie (pétrole et gaz)	Demande de sources d' énergie
	Production d'eau douce (dessalement)	Demande d' eau douce
Utilisation de forces naturelles renouvelables et non-inépuisables	Production d'énergie renouvelable en mer (énergie éolienne, houlomotrice et marémotrice)	Demande de produits alternatifs les sources d' énergie

Les moteurs de la croissance

Activité	Sous-catégories	Les moteurs de la croissance
Commerce et affaires et autour des océans	Transport et commerce (Transport maritime et construction navale ; Transport maritime ; Ports et services connexes)	Croissance du trafic maritime le commerce ; la demande de transport ; les réglementations internationales ; transport maritime secteurs d'activités
	Développement côtier (ministères et départements de la Planification nationale ; secteur privé)	L'urbanisation côtière ; les réglementations nationales
	Tourisme et loisirs (autorités nationales du tourisme ; secteur privé ; autres secteurs concernés)	Croissance mondiale du tourisme
contribution indirect aux activités économiques et sur l'environnement	Séquestration du carbone (carbone bleu)	Atténuation du changement climatique
	Protection des côtes (protection de l'habitat, restauration)	Une croissance résiliente
	Élimination des déchets de l'industrie terrestre (Assimilation des nutriments ; déchets solides)	Gestion des eaux usées
	Existence de la biodiversité (protection des espèces et des habitats)	Conservation



Avantages

- Un océan plus sain
- Emploi
- Développement des capacités humaines
- Innovation
- Diversité sectorielle

Les défis à relever pour mettre en place une économie bleue

Menaces sur les services écosystémiques

- Pollution
- Déchets marins
- Changement climatique
- Eutrophisation
- Destruction des habitats
- Surexploitation des ressources vivantes
- Espèces exotiques envahissantes

Enjeux de gouvernance

- Absence de ressources
- Absence de gouvernance intégrée
- Absence de collaboration sectorielle
- Absence de collaboration transfrontalière

Enjeux sectoriels

- Pêche : surexploitation des ressources et pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INDNR)
- Énergies renouvelables en mer : impacts environnementaux, conflits d'utilisation de l'espace et acceptation sociale
- Exploitation minière des fonds marins : impacts environnementaux et conflits d'utilisation de l'espace
- Tourisme : impacts environnementaux et sociaux du tourisme de masse et des activités récréatives non réglementées
- Transport maritime : impacts environnementaux tels que la pollution atmosphérique, les rejets d'eaux de ballast contenant des espèces aquatiques envahissantes, l'utilisation historique d'agents antisalissures, les déversements d'hydrocarbures et de produits chimiques, la pollution sonore sous-marine et les collisions avec la mégafaune marine

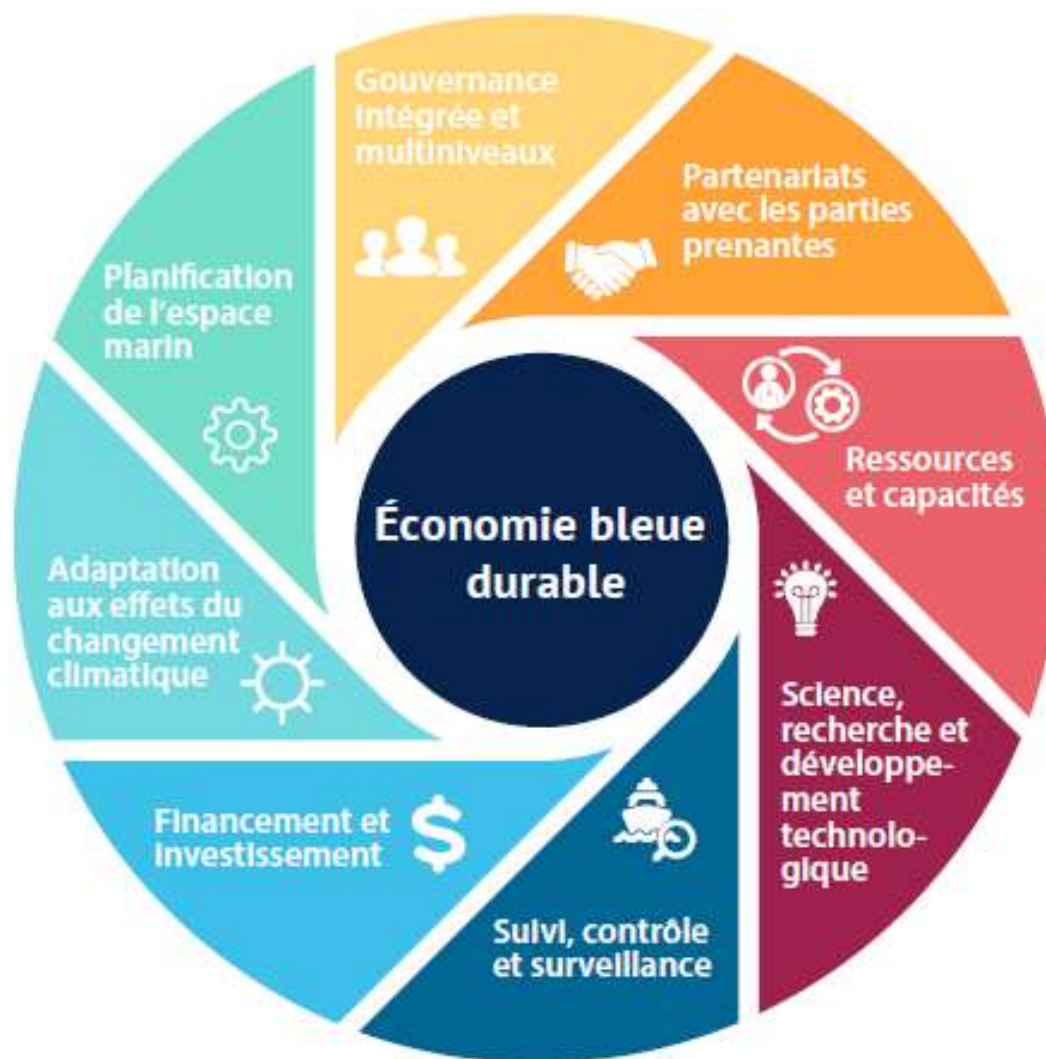
Source : UNESCO-COI, 2021b.

Vers une politique de l'Économie bleue

Participation
des Parties
prenantes !



Facteurs favorisant une économie bleue



- 1) Valoriser la contribution du capital naturel marin au bien-être
- 2) Utilisation des **meilleures connaissances disponibles** pour orienter la prise de décision à long terme
- 3) **Peser l'importance relative de chaque secteur de l'économie bleue** et décider de ceux à **privilégier sur la base** d'une évaluation précise de son capital national, naturel, humain et productif.
- 4) Anticiper les effets du **changement climatique** et s'y adapter
- 5) Cibler les **instruments financiers** pour l'Économie bleue
- 6) Mise en œuvre effective de la **CNUDM**
- 7) Inclusion effective et **participation** active de tous les groupes sociaux
- 8) Établir des **partenariats pour renforcer les capacités**
- 9) **Élaborer des plans de PEM**

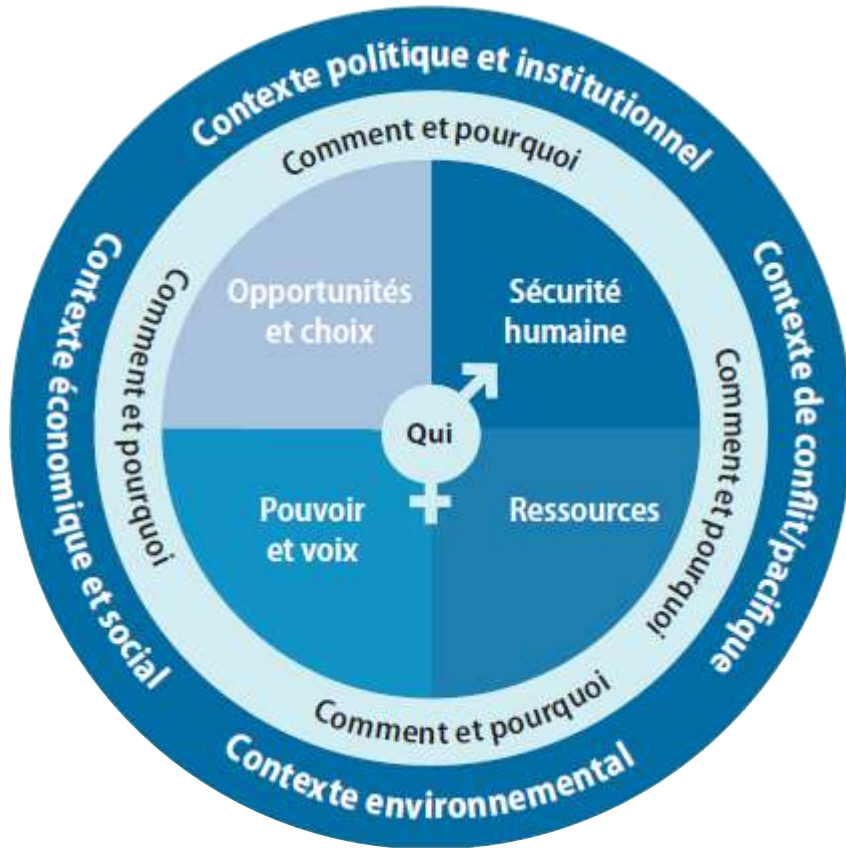
Économie bleue et ODD 14



ODD 14 Cible	Secteur et activité de l'Économie bleue
14.1 D'ici à 2025, prévenir et réduire de manière significative la pollution marine de toute nature, en particulier celle due aux activités terrestres, y compris les débris marins et la pollution par les nutriments.	- Pêche durable (réduction de la pollution causée par les navires de pêche, comme les engins de pêche rejetés) - Aquaculture (les mollusques peuvent éliminer les nutriments) - Ports durables - Gestion de l'élimination des déchets
14.2 D'ici à 2020, gérer durablement et protéger les écosystèmes marins et côtiers afin d'éviter les effets néfastes importants, notamment en renforçant leur résilience, et prendre des mesures pour leur restauration afin d'obtenir des océans sains et productifs.	- Tous (gestion efficace)
14.3 Réduire au minimum les effets de l'acidification des océans et y remédier , notamment en renforçant la coopération scientifique à tous les niveaux	- Énergies renouvelables - Expédition propre - Carbone bleu

(...)

Pauvreté et considérations de genre dans l'Économie bleue et le PEM



Considérations de justice sociale dans l'Économie bleue et les PEM

L'inclusion sociale doit être considérée comme une partie inhérente de la PEM pour contribuer à la mise en œuvre des ODD dans les zones marines et côtières. Les éléments clés de la justice sociale sont les suivants

- **Reconnaissance** : La reconnaissance et le respect des arrangements de Gouvernance préexistants et de l'histoire, ainsi que des droits distincts et de la diversité des besoins, des visions du monde, des moyens de subsistance, des modes de vie et des connaissances.
- **Représentation** : Le niveau de participation et d'inclusion dans la prise de décision ; le moment et la qualité de l'inclusion dans la prise de décision.
- **Distribution** : L'équité dans la répartition des avantages, des risques et des inconvénients des décisions, ainsi que dans l'accès aux ressources, avec un accent particulier sur les groupes vulnérables.





Examples



Exemple : Afrique



- *Stratégie Africaine Intégrée pour les Mers et les Océans à l'horizon 2050 (Stratégie AIM 2050) de l'Union Africaine*

VISION

*"La vision générale de la Stratégie AIM 2050 vise à favoriser la **création d'une plus grande richesse** des océans et des mers d'Afrique en développant une **économie bleue** florissante, durable, sécurisée et **respectueuse de l'environnement.**"*

Stratégie pour l'économie bleue en Afrique - SEBA (2019)

Les domaines thématiques de la SEBA sont les suivants:

1. *Pêche, aquaculture, conservation et écosystèmes aquatiques durables*
2. *Expédition/transport, commerce, ports, sécurité maritime, sûreté et application de la législation*
3. *Tourisme côtier et maritime, changement climatique, résilience, environnement, infrastructures.*
4. *Ressources énergétiques et minérales durables et industries innovantes*
5. *Politiques, institutions et gouvernance, emploi, création d'emplois et éradication de la pauvreté, financements innovants*

Union
Africaine



Stratégie de l'économie bleue de l'Afrique

Exemple : Afrique



L'Afrique se développe rapidement et l'Économie bleue peut soutenir son développement rapide et durable.

Objectifs clés :

- 1) Explorer les défis individuels et collectifs en matière de leadership
- 2) Encourager la collaboration multisectorielle en vue d'une action commune de transformation
- 3) Produire des prototypes d'actions de transformation
- 4) Stimuler un réseau d'acteurs du changement

Exemple : Afrique du Sud

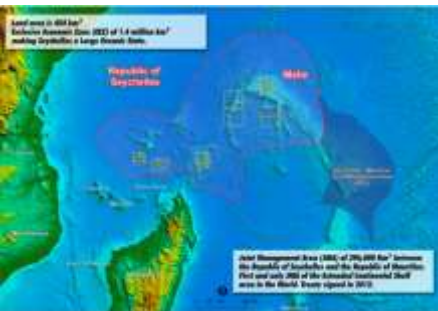
Dans le cadre du Plan National de Développement, il existe le programme **Operation Phakisa** (qui signifie "se dépêcher" en Sesotho) qui vise à accélérer la mise en œuvre de solutions pour les programmes prioritaires.

L'économie des océans est l'un de ces programmes et se concentre sur :

- Transport maritime et fabrication
- Exploration pétrolière et gazière en mer
- Aquaculture
- Services de protection du milieu marin et Gouvernance des océans
- Groupe de travail sur les petits ports
- Tourisme côtier et marin

Il est soutenu par un **plan de développement des compétences maritimes**.

Exemple : Seychelles



Vision : *"Développer une économie bleue comme moyen de réaliser le potentiel de développement de la nation par l'innovation, l'approche basée sur la connaissance, en étant conscient de la nécessité de conserver l'intégrité de l'environnement marin et du patrimoine des Seychelles pour les générations actuelles et futures".*

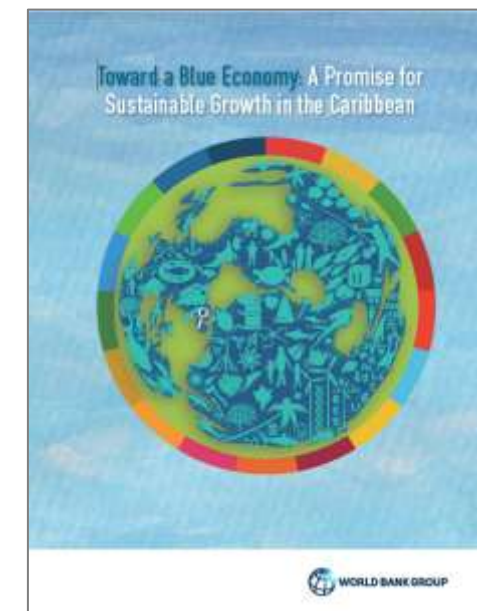
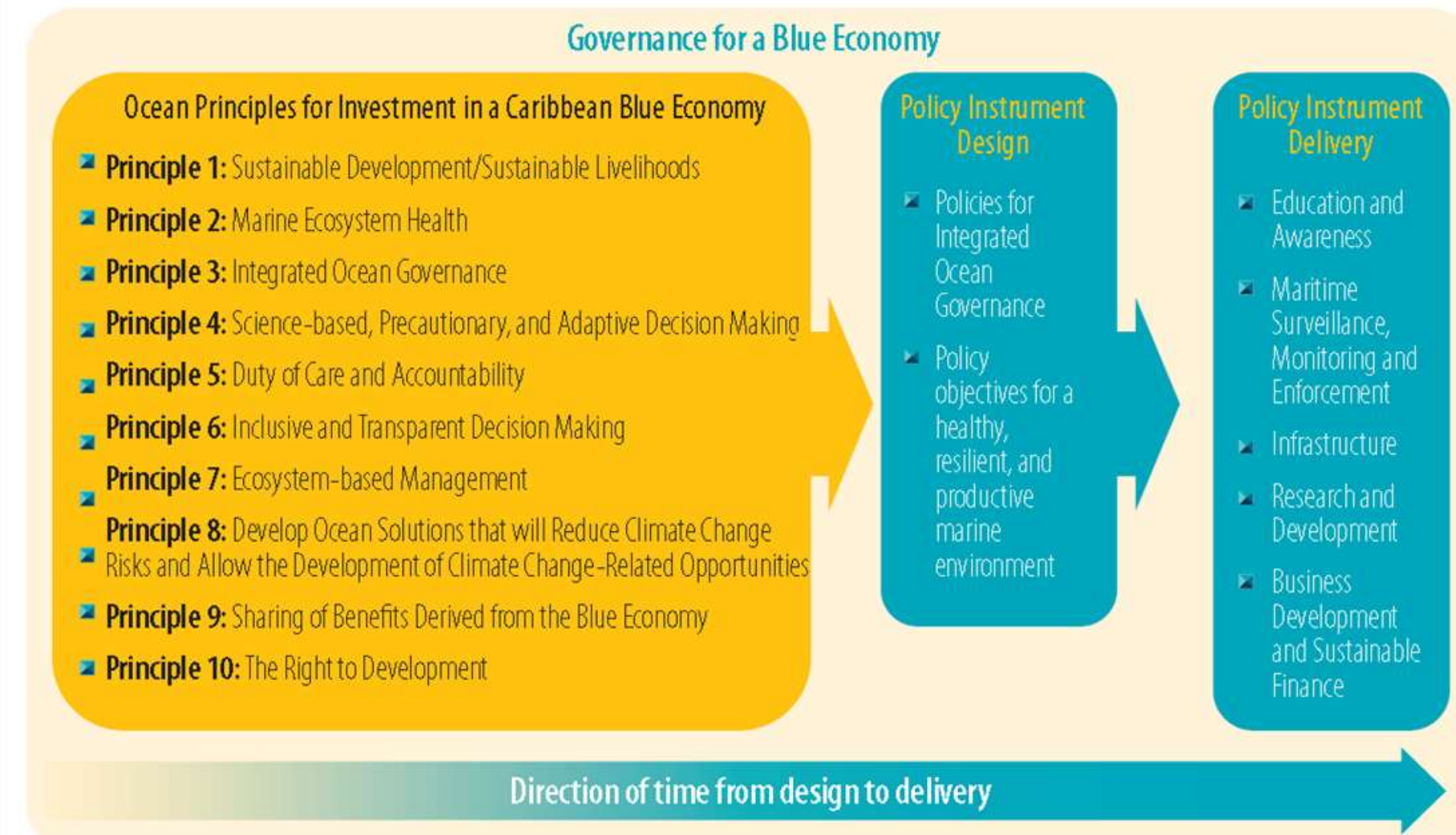
Les principaux piliers :

- **Diversification économique & Résilience** - réduire la vulnérabilité économique et la dépendance à l'égard d'un petit nombre de secteurs et augmenter le % du PIB provenant des secteurs marins.
- **Prospérité partagée** - Création d'emplois à haute valeur ajoutée et d'opportunités d'investissement local
- **Sécurité alimentaire et bien-être**
- **Intégrité des habitats et des services écosystémiques**, utilisation durable et résilience climatique.

(Cadre stratégique et feuille de route : Tracer l'avenir 2018-2030)

Exemple : Les Caraïbes

Figure 4.2. Summary of Potential Policy Framework for a Caribbean Blue Economy



Exemple : Tunisie

Le Cluster maritime tunisien, a été créé le 25 octobre 2019 par le président de la Tunisie. Il vise à rassembler tous les acteurs de l'écosystème maritime, notamment l'industrie, les services et les activités maritimes (secteurs publics et privés) :

- l'aquaculture,
- les énergies renouvelables,
- la recherche scientifique,
- les biotechnologies marines,
- la pêche,
- la sécurité maritime,
- le pétrole et le gaz, entre autres.



Source : : UNESCO-COI/Commission européenne, 2021

L'initiative a donné naissance à d'autres **clusters régionaux** tels que le Cluster Maritime Maghrébin. Afin de promouvoir les **synergies** entre le **cluster et le processus de PEM**, plusieurs membres du cluster sont impliqués dans le développement et la mise en œuvre du **PEM et de la stratégie de GIZC**.

Exemple : L'Union européenne

La nouvelle approche pour une économie bleue durable dans la communication de l'UE : Transformer l'économie bleue de l'UE pour un avenir durable (COM/2021/240) vise à fusionner la protection de l'environnement avec les objectifs économiques afin de mettre en place une économie bleue durable. La PEM est identifiée comme une priorité pour atteindre cet objectif.



Domaines de transformation :

- I. la neutralité climatique et la pollution zéro,
- II. l'économie circulaire et la prévention des déchets,
- III. la biodiversité et l'investissement dans la nature,
- IV. l'adaptation au climat et la résilience des côtes,
- V. Systèmes alimentaires responsables

Exemple : Le groupe d'experts sur les océans (TOP)

L'objectif principal du programme TOP est de **transformer** l'économie des océans en une économie durable.

Les TOP ont défini **cinq domaines clés de transformation** : Richesse de l'Océan, Santé de l'Océan, Finance de l'Océan, Équité de l'Océan et Connaissance de l'Océan.

Ces domaines clés de transformation peuvent éclairer les actions en faveur de l'économie bleue. Chacun des pays TOP s'est donc engagé à **gérer durablement 100 % de ses eaux nationales d'ici à 2025** par le biais de plans pour un océan durable



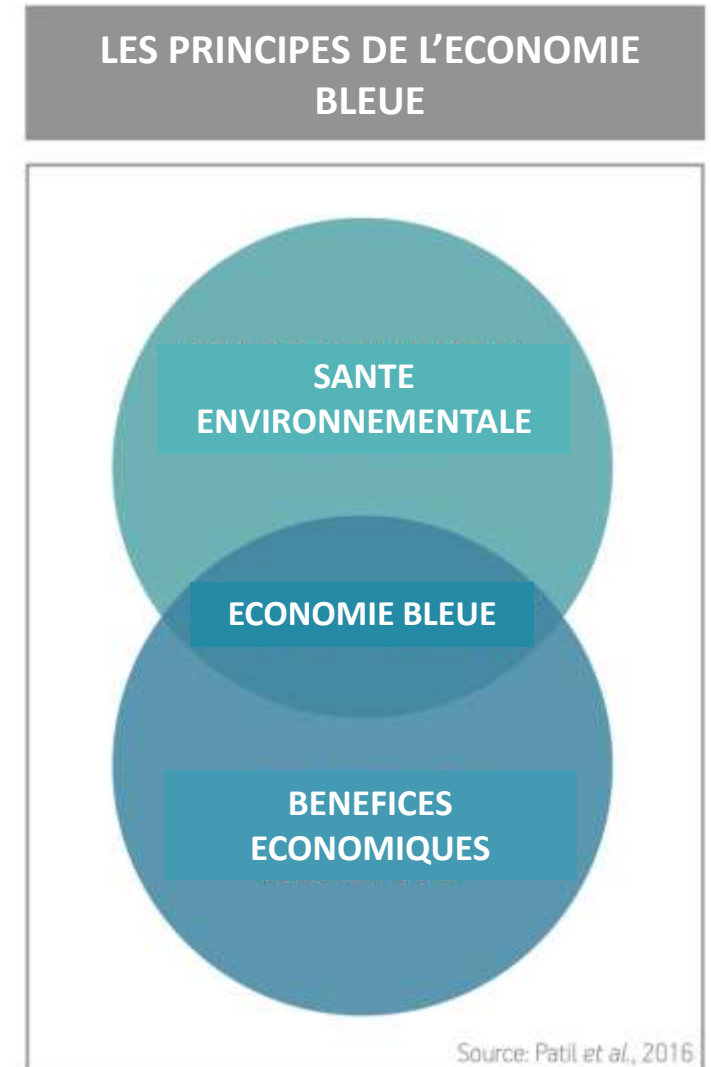


Économie bleue, PEM et secteurs

Synergies entre l'Économie bleue et le PEM

Le processus de PEM est un mécanisme essentiel pour **mettre en œuvre la vision et les objectifs de L'EB** en **définissant l'emplacement des activités humaines** par des étapes itératives de pré-planification, d'évaluation, de planification, d'engagement des parties prenantes, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation.

La PEM permet l'adoption d'une **approche de gestion écosystémique (EBM)** qui soutient la mise en œuvre, le Suivi et l'évaluation de la gestion en développant des indicateurs pour les objectifs écologiques, économiques et sociaux.



Types d'utilisations maritimes établies et émergentes

Utilisations	Mobiles	Fixes	Autres
Établies	• Tourisme et loisirs côtiers et maritimes • Pêche • Navigation	• Aquaculture côtière • Aires marines protégées (AMP) • Pétrole et gaz • Pipelines et câbles • Ports • Exploitation de sable et de gravier	• Communautés côtières • Défense et sécurité militaires • Patrimoine culturel maritime et subaquatique • Recherche scientifique
Émergentes	• Aires marines protégées dynamiques (AMPD)	• Séquestration du carbone par le captage et le stockage du carbone • Exploitation minière en eaux profondes • Usines de dessalement • Aquaculture en mer • Énergie renouvelable en mer (énergie éolienne, marémotrice, solaire et houlomotrice) • Autres mesures efficaces de conservation par zone (OECM)	• Bioprospection marine

Besoins et défis du secteur en matière de PEM



Multiusage et types d'océan

Le Multiusage des océans est l'utilisation conjointe intentionnelle d'un même espace océanique et/ou de ressources situées à proximité géographique par deux ou plusieurs activités dans au moins l'une des quatre dimensions suivantes : spatiale, temporelle, d'approvisionnement et fonctionnelle.

Recommandations pour	Type 1 Multiusage/ multifonction	Type 2 Utilisation symbiotique	Type 3 Coexistence/co- implantation	Type 4 Utilisation ultérieure/ réaffectation
Politique (macrorégions/nations/ régions)	Fournir des incitations financières et des garanties pour le développement de nouvelles technologies et de nouvelles combinaisons	Intégrer et inclure le concept de multiusage à tous les niveaux politiques pertinents	Clarifier les droits et responsabilités des différents utilisateurs de l'espace océanique	Adopter des cadres juridiques clairs et clarifier les règles de responsabilité (entre utilisateurs actuels et futurs de la plateforme) pour une meilleure gestion des attentes et une meilleure prévisibilité
Réglementation (nations/régions)	Développer et déployer des procédures d'octroi de licences conjointes pour les développements multiusages tout au long des cycles de vie	Identifier et appliquer les critères de sélection des sites pour établir des sites viables et multiusages dans les eaux gérées	S'assurer que des mécanismes de coopération et de médiation efficaces sont en place entre les représentants de tous les secteurs (c.-à-d. des groupes de travail)	Développer des critères généraux d'aptitude pour déterminer les sites et les types d'installations adaptés à un type de réutilisation donné
Recherche (université/industrie)	Identifier et combler les principales lacunes dans les connaissances actuelles sur la sécurité, les avantages et les inconvénients ; créer des systèmes d'aide à la décision	Identifier les chevauchements opérationnels permettant de partager les coûts des services et des infrastructures de soutien	Rassembler et communiquer des données sur la compatibilité des usages	Poursuivre les recherches sur les séries chronologiques concernant les impacts locaux à long terme des infrastructures et installations maritimes sur les écosystèmes
Industrie (sociétés/associations)	Développer des sites pilotes pour présenter et faire progresser les nouvelles technologies sur le terrain	Formuler des accords exemplaires de partage des avantages et des coûts entre les acteurs concernés	Faciliter le renforcement des capacités industrielles en ce qui concerne les opportunités et les opérations	Proposer des mécanismes d'investissement adaptés pour faciliter la réutilisation des installations après leur durée de vie initiale

Source : Schupp et coll., 2019.

Source : : UNESCO-COI/Commission européenne, 2021

Merci !

COI-UNESCO

7, Place de Fontenoy

75352 PARIS 07 SP

MSPglobal@unesco.org

mspglobal2030.org

    @MSPglobal2030